

## Comité de suivi des médicaments vétérinaires (CSMV)

Réunion du comité numéro n° 36

Date : 30/09/2025

### Procès-verbal de réunion

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les membres n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour.

Seul le sujet faisant l'objet d'une information validée est rapporté.

Document validé par le président du CSMV et par l'ANMV le 25/11/2025

**Président du comité** : Yves Millemann

**Participants, membres du comité** : Séverine Boullier, Aude Ferran, Christophe Hugnet, Brice Maytie, Yves Millemann, Olivier Salandre, Xavier Sauzea

**Participants Anses** : Laure Baduel, Sophie Barreteau, Maria Laura Boschirolì, Jacques Bietrix, Anne Chevance, Flore Demay, Franck Foures, Maryse Georgeais, Sandrine Lesellier, Delphine Urban, Céline Richomme

### Médicaments essentiels et critiques

**Point présenté pour** :  information  discussion préliminaire  position

**Rapporteur** : F. Demay

L'objectif et la méthodologie de ce projet avec quelques définitions avaient été présentés en mars 2025. Une réflexion a ensuite été conduite pour simplification de la méthodologie et pour changer l'outil. L'outil retenu sera finalement développé par l'ANMV avec la base de sondage Sphinx.

La méthodologie retenue par l'ANMV est finalement la suivante :

1/ Identification des médicaments par filière (liste mère) issue de la base des médicaments de l'ANMV.

2/ Identification des médicaments essentiels à partir de la liste mère :

a) Présélection macro des médicaments essentiels puis ajout des médicaments utilisés dans le cadre de la cascade avec quelques experts par filière.

b) Cotation de la sélection via l'outil Sphinx en termes de gravité de l'indisponibilité médicamenteuse et de la fréquence d'utilisation avec 20 experts minimum.

c) Analyse des priorités par l'ANMV et par les quelques experts initiaux par filière.

3/ Vérification (avec les industriels) de la vulnérabilité et de la fragilité de production et d'approvisionnement pour l'établissement de la liste de médicaments essentiels et critiques.

Il s'agit d'un projet de collaboration collective entre praticiens, industriels et autorités pour la pérennité de l'arsenal thérapeutique vétérinaire. L'ANMV propose de commencer par la filière porcs puis de

poursuivre par les volailles.

La démarche est utile à tester sur une filière pour valider la méthodologie puis chaque pays sera encouragé à la conduire du fait des différences entre les arsenaux thérapeutiques nationaux. Au niveau européen, la liste des médicaments essentiels et critiques permettra de pouvoir proposer éventuellement de nouveaux outils réglementaires.

La démarche sera présentée fin 2025 aux industriels français puis début 2026 au niveau de l'EMA à un groupe de travail sur les ruptures et les disponibilités.

**Réflexions sur le prochain rapport concernant le suivi des ventes et des usages des antimicrobiens en médecine vétérinaire**

**Point présenté pour :**  information  discussion préliminaire  position

**Rapporteurs :** D. Urban, A. Chevance

La présentation des données de ventes des antibiotiques en 2024 et de la surveillance de l'usage des antimicrobiens via le nouvel outil CalypsoVet conduit de nouveau l'ANMV à solliciter les commentaires des membres du CSMV en amont de la finalisation du rapport annuel. Certains facteurs d'explications de terrain par rapport aux évolutions observées sont ainsi proposés.

Selon les filières, des hypothèses sont évoquées pour contribuer à l'explication des évolutions d'usages tels que des reports d'usages vers certains antibiotiques suite à l'arrêt de commercialisation ou à la rupture d'autres antibiotiques. Le CSMV recommande également par exemple de renforcer la diffusion des bonnes pratiques d'usages pour certains traitements antibiotiques comme les intra mammaires.

L'ANMV présente un bilan après 2 ans de mise en place de l'outil CalypsoVet et reconnaît que la collecte des données est encore loin de l'exhaustivité. Un plan de remédiation est mis en place pour encourager les éditeurs de logiciels vétérinaires qualifiés à améliorer la fonctionnalité de transmission des données à CalypsoVet, pour cibler les logiciels non engagés dans la démarche de qualification et pour cibler les vétérinaires qui ne déclarent pas alors qu'ils utilisent un logiciel qualifié. Le répertoire des espèces a aussi été actualisé (cf. actualités ANMV: <https://www.anses.fr/fr/content/un-nouveau-referentiel-des-espèces-et-sous-catégories-animales-calypsovet>).

Les vétérinaires doivent utiliser des versions qualifiées des logiciels métiers et donner leur accord pour la transmission des données vers CalypsoVet.

Post-réunion, lien vers le rapport :  
<https://www.anses.fr/system/files/Rapportsuivientesmedicamentsantimicrobiens2024.pdf>